

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 21 JUILLET 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 08 juillet 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGGO

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Caroline CAYEUX ayant donné pouvoir à M. Jacques DORIDAM
Mme Nadège LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme Anne FUMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Philippe EYMERY, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Luc CHAPOTON, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 07/21-02 relatif à la demande de subvention par la commune de Tillé pour l'acquisition d'un véhicule** ;

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 26 JUL. 2022



CONSIDÉRANT que par délibération CS SMABT 2011 28/11-2bis du 28 novembre 2011, le Syndicat mixte a mis en place un mécanisme d'aide aux communes voisines de l'aéroport afin de compenser l'accroissement de certaines charges publiques liées au développement de la plateforme ;

CONSIDERANT la permanence des stationnements gênants et contrevenants des attendants et passagers de l'aéroport dans la commune de Tillé et les nuisances supportées par les résidents riverains de Tillé en dépit des travaux de clôture, de l'augmentation de capacité des parcs de stationnement et de l'amélioration de la signalétique ;

CONSIDERANT la demande de subvention formulée par Madame la Maire de Tillé, en date du 12 juillet 2022, pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux missions de verbalisation de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dans sa commune dont la valeur est estimée à 12 990 € TTC ;

CONSIDERANT que le taux de participation du SMABT peut être de 80% ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **DECIDE** de verser une subvention de 10 392 € TTC à la commune de Tillé pour l'acquisition d'un véhicule spécifiquement dédié à la mission de verbalisation des véhicules des passagers et attendants contrevenants par son ASVP.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 26 JUIL. 2022

